

**DOC 1** : Tableau sur la Saint-Barthélemy de François Dubois, conservé au musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne, réalisé entre 1576 et 1584.



**DOC 2** : « Madame, [...] le roi se refuse à entreprendre une guerre : Dieu veuille qu'il ne lui en survienne pas une autre dont il ne sera peut-être pas en son pouvoir de se retirer. » Amiral de Coligny, d'après un témoignage de Giovanni Michiel ambassadeur de Venise à Paris en 1572.

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

**DOC 5** : Portrait de Catherine de Médicis par François Clouet conservé au Musée Carnavalet, réalisé entre 1565 et 1575.



**DOC 3** : « CHARLES, par la grâce de Dieu roy de France, à tous présents et à venir, salut. Considerans les grands maux et calamitez avenues par les troubles et guerres desquelles nostre royaume a été longuement, et est encore de présent affligé ; et prevoyans la désolation qui pourroit avenir, si par la grâce et miséricorde de nostre Seigneur lesdits troubles n'estoient promptement pacifiez. Nous pour à iceux mettre fin, remédier aux afflictions qui en procédent, remettre et faire vivre nos sujets en paix, union, repos et concorde, comme tousjours a été nostre intention. Savoir faisons, qu'après avoir sur ce pris l'avis bon et prudent conseil de la royne nostre très-chère et très-honorée dame et mère, de nos très-chers et très-amez les ducs d'Anjou, nostre lieutenant général, et duc d'Alençon, princes de nostre sang, et autres grands et notables personnages de nostre conseil privé. [...] » Édit de St-Germain, sur la pacification des troubles du royaume, 1570.

### PROBLÉMATIQUE :

**DOC 4** : « Il est vain de chercher à démêler précisément les responsabilités individuelles, que les sources ne permettent pas d'établir avec précision. Tout au plus peut-on noter que Catherine de Médicis a revendiqué expressément, dans une lettre à Arnaud du Ferrier, la part qu'elle a prise dans les conseils donnés à son fils ; réfutant fermement les accusations selon lesquelles elle aurait agi contre Coligny par désir de vengeance, elle déclare que la voie choisie était légitime parce que l'amiral ne se reconnaissait plus comme sujet et se comportait en rebelle, qu'il avait fini par prendre un pouvoir égal à celui du roi [...] » Arlette Jouanna, *La Saint-Barthélemy, Les mystères d'un crime d'État*, Paris, Gallimard, 2007, p. 139-140.